



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^e décembre 2014 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Est aussi présente :

Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 7 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2014

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour le mois de novembre 2014
- 1.2 Acceptation des déboursés du mois de novembre 2014
- 1.3 Déjeuner du maire
- 1.4 Cotisation – Bouffée Oxygène
- 1.5 OS – Plan de communication 2015
- 1.6 Adoption du règlement – Traitement des élus
- 1.7 Adoption du règlement fixant le taux de taxe foncière, la tarification des services et les conditions de perception
- 1.8 Dépôt des déclarations pécuniaires – (Note au PV)
- 1.9 Adoption des dates des séances ordinaires du conseil 2015
- 1.10 Renouvellement de l'offre de service juridique
- 1.11 Clinique de Grand-Remous
- 1.12 Date d'adoption du budget 2015- (Note au PV)
- 1.13 Activité de Noël – Employé et Conseil
- 1.14 Fermeture des bureaux municipaux-Période des fêtes
- 1.15 Achat de mobilier de bureau-Dg
- 1.16 Dépôt du rôle triennal d'évaluation 2015-(dernière année)-Note au PV

200 Sécurité publique

- 2.1 Modification – Grille tarifaire – Entraide incendie
- 2.2 Accès à la MRC pour le logiciel incendie
- 2.3 Entente incendie Bouchette-Clause grand-père

300 Transport

- 3.1 Aide à l'amélioration du réseau routier – subvention 40 000\$-(Note au PV)
- 3.2 Transport Québec – Réduction de vitesse- Rue Du Pont
- 3.3 Transport Québec-Interdiction de stationner – Rue Principale



3.4 Demande de modification à la garantie d'exécution – Contrat de déneigement

400 Hygiène du milieu / Environnement

4.1 Cotisation – Regroupement Protection de l'eau

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Opération Nez rouge 2014
- 5.2 Paroisse Saint-Félix de Blue Sea
- 5.3 Feuillet secteur Haute-Gatineau
- 5.4 Ville de Gracefield – Clinique médicale
- 5.5 Complicité Emploi-Bourse de la relève
- 5.6 Santé – Lettre au Ministre

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 OS – MRC- Département de génie
- 6.2 OS – Marc Grégoire – Piste cyclable

700 Loisirs et culture

- 7.1 Rallye Perce-Neige 2015
- 7.2 Bénévoles 5 à 7 – Lettre
- 7.3 Cotisation bibliothèque 2015
- 7.4 Chambre de commerce – Rallye des fêtes
- 7.5 Club de ski Mont Sainte-Marie
- 7.6 Bibliothèque – Subvention pour rénovation
- 7.7 Soirée reconnaissance – Prix de la Municipalité la plus impliquée-(Note au PV)

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d'activité du maire pour le mois de novembre 2014
- 8.2 Ministre des Transports – Subvention PAAEERM – 40 000\$
- 8.3 Municipalité de la Pêche – Travail invisible
- 8.4 Lettre d'appui au Presbytère – Prix Ruralia Desjardins
- 8.5 MRC – Bien protégé
- 8.6 Résultat des élections scolaires
- 8.7 Contrôle du zonage agricole

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (1)

Les membres du conseil municipal portaient un petit ruban blanc afin d'appuyer la campagne annuelle de sensibilisation contre la violence sous toutes ses formes de l'AFÉAS de Gracefield.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (2)

Le maire demande une minute de silence en hommage pour le décès de madame Aline Iacroy.

2014-12-967

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Christian Gauthier et unanimement résolu :



QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Sandra Bélisle.

ADOPTÉE

2014-12-968

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Sandra Bélisle.

ADOPTÉE

2014-12-969

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 18 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 18 novembre 2014 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Sandra Bélisle.

ADOPTÉE

2014-12-970

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN NOVEMBRE
2014**

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 45 à 48 de novembre 2014 et qui totalisent un montant de 21 301,47\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 12 624,14\$ pour les salaires versés en novembre 2014 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 323,74\$ pour le mois de novembre 2014 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 725,25\$ pour le mois de novembre 2014 soient acceptées.

ADOPTÉE

2014-00-971

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les déboursés de novembre 2014 qui totalisent un montant de 38 517,58 \$ sur le journal des déboursés nos 259 à 262 soient acceptés.

ADOPTÉE

2014-12-972

CENTRAIDE – DÉJEUNER DU MAIRE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite que le déjeuner du maire au profit de Centraide Gatineau Labelle-Hautes-Laurentides se tienne le samedi, 7 février 2015 de 09 heures à midi en même temps que le carnaval de Blue Sea afin d'attirer le plus de gens possible.

ADOPTÉE



2014-12-973

PROGRAMME BOUFFÉE D'OXYGÈNE – CAMP LE TERRIER

CONSIDÉRANT QUE Bouffée d'oxygène est un programme qui organise des activités avec et pour les adolescents qui proviennent des différentes écoles primaires et secondaires de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités, Bouffée d'oxygène vise principalement à développer chez l'adolescent sa motivation et son engagement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est géré par Camp Le Terrier qui offre ses services d'animation aux municipalités;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte de s'engager avec le programme Bouffée d'Oxygène au coût de 2000 \$ pour la période de septembre 2014 à juin 2015, payable en 2015;

QUE ce programme tienne place à la Maison des Jeunes de Blue Sea;

ADOPTÉE

2014-12-974

OFFRE DE SERVICE – PLAN DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de l'expert-conseil en communication et marketing, monsieur marc Grégoire;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce point soit reporté à la séance du 12 janvier 2015.

ADOPTÉE

2014-12-975

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-035 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-018 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea a adopté le *Règlement 2010-003 relatif au traitement des élus* lors de la séance du 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea a modifié l'article 4 du règlement 2010-003 le 5 mars 2012 par l'adoption du **règlement modificateur no 2012-018**, ayant pour effet de majorer automatiquement la rémunération des élus au 1 janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil juge opportun de modifier la clause de majoration annuelle automatique pour l'année 2015 du **règlement modificateur 2012-018**;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce Conseil, soit le 3 novembre 2014, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil statue et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du Règlement 2012-018 relatif au traitement des élus est modifié par l'ajout du texte suivant :

Les rémunérations mentionnées à l'article 2 sont gelées pour l'année financière 2015 débutant le 1 janvier 2015 et se terminant au 31 décembre 2015.



ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

2014-12-976

RÈGLEMENT 2014-036 FIXANT LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE, LA TARIFICATION DES SERVICES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières ainsi que sur les tarifications concernant les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal de la Municipalité de Blue Sea désire prévoir des règles relatifs au paiement des taxes et des tarifications pour l'exercice financier 2015 et suivants;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le Conseiller, xxxx lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2014;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

QU'il est par le présent règlement ordonné et statué ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante de celui-ci;

ARTICLE 2 – Établissement du taux de taxe foncière

Le Conseil Municipal décrète que la taxe foncière annuelle est, à partir de l'exercice financier 2015, imposé par résolution.

ARTICLE 3 – Établissement des modes de versement

3.1 Versement unique

Les taxes foncières et tarifications doivent être payées en un versement unique, lorsque dans un compte leur total est égal ou inférieur à 300.00 \$.

3.2 Versement multiples égaux

Les taxes foncières et tarifications peuvent être payées en quatre (4) versements lorsque dans un compte leur total est supérieur à 300.00 \$.

ARTICLE 4 – Dates ultimes des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes et tarifications, est le trentième (30) jours qui suit l'expédition du compte.

1 ^{er} versement (où l'unique)	31 mars de chaque année;
2 ^{ième} versement postérieur	31 mai de chaque année;
3 ^{ième} versement postérieur	31 juillet de chaque année;
4 ^{ième} versement postérieur	30 septembre de chaque année;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible.

ARTICLE 5 – Date ultime pour la taxation supplémentaire et/ou compensation

Les prescriptions de l'article 4 du présent règlement 2014-036 s'appliquent également aux suppléments de taxes découlant d'une modification au rôle d'évaluation ainsi que tous autres montants compensatoires, sauf en ce qui a trait aux dates d'échéance de versements qui seront déterminées de la façon suivante :

Le versement doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Si ces dates respectives tombent un jour férié, la date d'échéance d'un tel versement sera reportée au premier jour juridique suivant cette date.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant total est alors exigible.

ARTICLE 6



Le défaut de paiement des sommes échues entraînera automatiquement des intérêts et pénalités décrétés annuellement par résolution du Conseil municipal.

ARTICLE 7 – Défaut de paiement

A défaut de paiement des taxes foncières exigibles, y compris les tarifs de compensation, par le présent règlement, lesdites taxes et compensations seront recouvrables de la manière suivant :

1. Par la saisie et la vente des meubles pour défaut de paiement des taxes (Articles 1013 à 1018 du Code municipal);

OU

2. Par la poursuite en recouvrement des taxes et de la production de la réclamation de la Municipalité auprès de son procureur mandaté par résolution du Conseil municipal;

OU

3. Par la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes (Articles 1022 à 1056 du Code municipal)

Le Maire et le Directeur Général/secrétaire-trésorier sont tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relativement aux moyens entrepris par la municipalité afin de récupérer les taxes et autres comptes impayés.

En l'absence du Maire, le maire suppléant le remplace. En l'absence du Directeur Général/secrétaire-trésorier, c'est l'adjoint au Directeur Général et/ou greffé.

ARTICLE 9 - Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (3)

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les mises à jour des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été déposés devant les membres du conseil, en conformité avec l'article 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités, à savoir;

Laurent Fortin, maire
Pierre Normandin, conseiller
Christian Gauthier, conseiller
Isabelle Clément, conseillère

Michael Simard, conseiller
Marc Lacroix, conseiller
Fernand Gagnon, conseiller

2014-12-977

CALENDRIER DES SÉANCES 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir un calendrier pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil adopte le calendrier suivant pour l'année 2015 :

Les séances ordinaires : premier lundi de chaque mois (à moins d'indication contraire).

Les séances du conseil débutent à **19 heures au centre municipal**



Séance ordinaire Janvier	Lundi	12 janvier 2015
Séance ordinaire Février	Lundi	2 février 2015
Séance ordinaire Mars	Lundi	2 mars 2015
Séance ordinaire Avril	Mardi	7 avril 2015
Séance ordinaire Mai	Lundi	4 mai 2015
Séance ordinaire Juin	Lundi	1 juin 2015
Séance ordinaire Juillet	Lundi	6 juillet 2015
Séance ordinaire Août	Lundi	3 août 2015
Séance ordinaire Septembre	Mardi	8 septembre 2015
Séance ordinaire Octobre	Lundi	5 octobre 2015
Séance ordinaire Novembre	Lundi	2 novembre 2015
Séance ordinaire Décembre	Lundi	7 décembre 2015

ADOPTÉE

2014-12-978

DEVEAU BOURGEOIS GAGNÉ HÉBERT & ASSOCIÉS : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service du cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés à renouveler l'entente de services juridiques;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2015 au taux horaire de 150 \$ de l'heure, taxes non incluses.

ADOPTÉ

2014-12-979

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS-CLINIQUE DE SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Remous a fait parvenir à la Municipalité de Blue Sea une offre d'entente ayant pour but de donner accès aux citoyens de Blue Sea à la clinique de Santé de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique Santé Haute-Gatineau est déjà en place à Gracefield et que la majorité de nos citoyens sont déjà membres à cette dernière;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil refuse l'offre d'adhérer à la Clinique de Santé de Grand-Remous.

ADOPTÉ

NOTE AU PROCÈS-VERBAL(4)

Le budget pour l'exercice financier 2015 sera adopté jeudi le 18 décembre 2014 à 19h lors d'une séance extraordinaire.

2014-12-980

ACTIVITÉ DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil estime que les employés municipaux méritent que soit organisée une activité de Noël en guise de reconnaissance;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve la participation des employés municipaux à l'activité de Noël ainsi que les frais reliés à un dîner/quilles qui se tiendra le 23 décembre 2014

ADOPTÉE



2014-12-981

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes du 23 décembre 2014 à 11h30 jusqu'au 2 janvier 2015 inclusivement.

2014-12-982

ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU

CONSIDÉRANT le remaniement des bureaux dû à l'installation de l'employée du Presbytère dans le bureau municipal pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Gyva situé à Maniwaki;

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise l'achat d'un mobilier de bureau au coût maximal de 1484 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (4)

Le rôle triennal d'évaluation foncière (2013-2014-2015) qui sera en vigueur en 2015 pour son troisième et dernier exercice financier a été déposé au bureau municipal;

Prendre note que la valeur imposable totale des immeubles inscrits au rôle est de 156 963 900 pour l'année 2015 par rapport à 153 352 800 \$ pour l'année 2014.

2014-12-983

UTILISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ENTENTES D'ENTRAIDE INCENDIE - MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2014-07-859

Considérant QUE la municipalité avait adopté l'utilisation d'une grille tarifaire par sa résolution 2014-07-859 ayant pour objectif d'uniformiser la tarification à travers la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour la location des véhicules utilisés pour le transport de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cette grille par toutes les municipalités locales de la MRC devait permettre l'uniformisation des coûts et devait faciliter la conclusion des ententes d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités n'ont pas adopté l'utilisation de la grille tarifaire proposée;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier la résolution 2014-07-859 à cet égard;

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu;

QUE ce Conseil modifie la résolution 2014-07-859 afin d'autoriser des ententes d'entraide incendie ne tenant pas compte de la grille tarifaire avec les municipalités n'ayant pas adopté ladite grille tarifaire.

ADOPTÉE

2014-12-984

ACCÈS À LA MRC POUR LE LOGICIEL INCENDIE TARGET 911

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) va procéder prochainement à l'acquisition du logiciel incendie Target 911 et pour que son



utilisation soit profitable pour la MRCVG et les municipalités, une demande a été faite pour donner un accès à distance sécurisé de notre serveur au coordonnateur du service incendie de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QU'À partir du moment où la MRCVG recevra l'accès à distance sécurisé de notre serveur, une programmation sera effectuée par un technicien informatique de la compagnie ICO Technologie;

CONSIDÉRANT QUE ladite programmation permettra à la MRCVG d'avoir accès seulement à une partie de nos informations contenues dans notre logiciel Target 911;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette action est de permettre à la MRCVG de pouvoir réaliser son rôle dans le contexte de la mise en œuvre du Schéma de couverture en sécurité incendie (SCRSI) et pour aider les municipalités dans la réalisation des actions de leur plan de mise en œuvre du SCRSI;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu : QUE ce Conseil autorise l'accès à distance sécurisé de notre serveur au coordonnateur du service incendie de la MRCVG pour qu'il réalise son rôle dans le contexte de la mise en œuvre du SCRSI et pour aider notre municipalité dans la réalisation des actions de notre plan de mise en œuvre du SCRSI. QUE soit transmis une copie de la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2014-12-985

**ENTENTE D'ENTRAIDE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE
– CLAUSE GRAND-PÈRE**

Il est proposé par le conseiller Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure afin de permettre une deuxième rencontre avec le comité incendie de la Municipalité de Bouchette.

NOTE AU PV (5)

Le maire informe les citoyens que suite à la recommandation de la députée, madame Stéphanie Vallée, le ministère des Transport a accordé à notre municipalité une subvention maximale de 40 000 \$ dans le cadre de la subvention aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2014-2015.

La demande avait été formulée pour l'amélioration des chemins de la Belle-Baie, des Érables, du Lac-Long, Lacasse et de Lafontaine.

2014-12-986

LIMITE DE VITESSE - RUE DU PONT

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes verbales ont été reçues au bureau municipal à l'effet que la limite de vitesse de 50 km, était trop élevée sur la rue du Pont;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Pont possède plusieurs courbes et rend la visibilité difficile pour les véhicules motorisés et les piétons;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs commerces ont pignons sur ladite rue et accroît, par le fait même, la circulation;

CONSIDÉRANT la présence d'une zone scolaire et par souci de sécurité pour les nombreux utilisateurs de cette voie de circulation, il y a lieu de restreindre la vitesse sur la rue Dupont au complet, c'est-à-dire à partir de l'intersection du chemin Blue Sea nord et de l'intersection du chemin Lac des îles Est;



Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :
QUE ce Conseil réduise la limite de vitesse maximale de 50 km à 30 km sur la rue du Pont;

QUE la demande de réduction de vitesse pour la rue Dupont soit acheminée au Ministère des Transport;

ADOPTÉE

2014-11-987

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR UN SEGMENT DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT le débit de circulation sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale est relativement étroite et que la circulation est considérée dangereuse quand plusieurs automobiles sont stationnées sur le côté nord en direction de l'est (à partir du Parc des Ancêtres, en direction de la municipalité de Messines);

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QU'une demande soit acheminée au ministère des Transports du Québec afin d'interdire le stationnement sur une distance de 160 pieds, en bordure de la rue Principale sur le côté nord en direction de l'est (à partir du Parc des Ancêtres, en direction de la Municipalité de Messines).

ADOPTÉE

2014-12-988

DEMANDE DE MODIFICATION À LA GARANTIE D'EXÉCUTION-CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2014-2017

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Carrière Tremblay et Fils de diminuer le pourcentage de la garantie d'exécution du contrat de déneigement 2014-2017;

CONSIDÉRANT QU'un contrat, accordé à la suite d'une demande de soumissions, ne peut être modifié que si la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature ;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil refuse de modifier le pourcentage de la garantie d'exécution du contrat de déneigement 2014-2017 ;

QUE soit remis à la compagnie Carrière Tremblay et Fils le montant de garantie d'exécution de l'ancien contrat de déneigement au montant de 3 697.68 \$.

ADOPTÉE

2014-12-989

REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : ADHÉSION 2015 ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est le nouvel organisme de concertation régionale des organismes, municipalités et associations de la MRC VG;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement est au service des associations de lacs et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement avec les municipalités en tant que partenaire;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



Que ce Conseil autorise le paiement de la somme de 250 \$ pour l'année 2015 pour l'adhésion au Regroupement.

ADOPTÉE

**2014-12-990
OPÉRATION NEZ ROUGE – ÉDITION 2014**

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2014 d'Opération Nez Rouge débute prochainement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea croit essentiel ce service offert à la population de la Haute-Gatineau;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu ;

QUE ce Conseil autorise une contribution financière de 100 \$ afin de soutenir l'Opération Nez Rouge Maniwaki 2014.

ADOPTÉE

**2014-12-991
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA VENTE DE
PÂTISSERIE DE LA PAROISSE SAINT-FÉLIX DE LAC BLUE SEA**

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QU'UNE contribution financière de 25 \$ soit accordée à la Paroisse de Saint-Félix de Lac Blue Sea.

ADOPTÉE

**2014-12-992
FEUILLET PAROISSIAL - SECTEUR HAUTE-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le feuillet paroissial, secteur Haute-Gatineau est un médium de promotion extraordinaire, distribué dans tout le secteur de la Haute Gatineau, soit; Bouchette, Cayamant, Gracefield, BlueSea et Point-Confort;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Gracefield administre le coût du feuillet du Secteur Haute-Gatineau et qu'elle prépare l'impression du feuillet de l'année 2015;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la participation de la Municipalité à titre d'annonceur dans le feuillet paroissial au tarif de 150\$, taxes non-applicables, pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**2014-12-993
CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de contribution financière de la Clinique médicale de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2015;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce Conseil réitère sa contribution financière de 1 500 \$ à la Clinique Santé Haute-Gatineau pour l'année 2015 et demande de recevoir une copie des états financiers pour l'année 2014.

ADOPTÉE



2014-12-994

BOURSES DE LA RELÈVE – COMPLICITÉ EMPLOI

CONSIDÉRANT que ce système de bourse permet de faciliter le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que le candidat ou ses parents doit posséder une adresse permanente sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et que les bourses sont octroyées pour les professions identifiées « en demande » dans la région;

CONSIDÉRANT que les participants s'engagent à travailler dans la région suite à l'obtention de leur diplôme;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce Conseil accorde son appui financier pour un montant de 500 \$ pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2014-12-995

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS- LETTRE AU MINISTRE AFIN DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS EN RÉGION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grand-Remous a acheminé une lettre au Ministre des Affaires municipales et l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, en novembre dernier, demandant à ce qu'il apporte certains aménagements à son projet de loi concernant la refonte des pouvoirs qui placera les municipalités et les MRC au cœur de la nouvelle gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Remous a exprimé au ministre ses craintes à l'effet que les décisions ne se prennent plus à l'intérieur du territoire de la MRC mais plutôt au niveau régional;

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et résolu :

QUE ce Conseil appui la Municipalité de Grand-Remous dans sa démarche auprès du ministre.

ADOPTÉE

2014-12-996

PISTE CYCLABLE – MANDAT AU DÉPARTEMENT DE GÉNIE DE LA MRC ET D'UN CONSULTANT

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil.

ADOPTÉE

2014-12-997

RALLYE PERCE-NEIGE 6 ET 7 FÉVRIER 2015 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que Patrick Rainville le coordonnateur du Rallye Perce Neige Maniwaki édition 2015, a présenté une demande afin d'obtenir l'autorisation de la Municipalité pour l'utilisation de voies publiques à des fins d'épreuve de classement,

CONSIDÉRANT QUE l'organisation s'engage à obtenir l'autorisation des propriétaires des chemins privés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Rallye Perce Neige possède une assurance de cinq millions de dollars pour tout dommage causé aux tiers;



Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise Rallye Perce Neige à utiliser les chemins municipaux suivants, dans le cadre d'un rallye automobile aux conditions stipulées dans leur lettre;

- La Traverse de Blue Sea / Bouchette
- Le chemin du Lac des Iles
- Le chemin du Lac Profond
- La Monté des Pins (chemin privé)

QUE Les chemins en question seront fermée à toute circulation autre que celle du rallye pour deux périodes de 90 minutes, à l'exception toutefois des véhicules d'urgence.

ADOPTÉE

2014-12-998

ACTIVITÉS DE NOËL POUR LES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT que le maire et les conseillers aimerait remercier nos bénévoles pour leur admirable dévouement au sein de notre communauté;

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil invite les bénévoles à un 5 à 7 qui se tiendra le 12 décembre 2014 et autorise les dépenses afférentes.

ADOPTÉE

2014-12-999

COTISATION ANNUELLE RÉGULIÈRE ET SPÉCIALE 2015 DU RÉSEAU BIBLIOTHÈQUE DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle 2015 du réseau de bibliothèque de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que le taux de la cotisation régulière 2015 est de 4.46 \$ per capita, que le taux pour la cotisation spéciale (base volontaire) est de 0.50 cents per capita et que le taux pour le lien internet est de 60 \$;

CONSIDÉRANT que le nombre de citoyens de notre municipalité est de 670, selon la Gazette officielle;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu;

QUE ce conseil autorise le paiement au Réseau Bibliothèque de l'Outaouais au montant total de 3 383.20 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (6)

Le maire informe les citoyens que la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau organise un Rallye des fêtes, dans le but de créer un climat du temps des fêtes et d'encourager l'achat dans la région.



2014-12-1000

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le programme se poursuit pour une autre année et que le coût du forfait est de 279 \$, ou moindre si le participant possède son équipement et/ou son billet de remonte-pente;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit en l'importance des saines habitudes de vie et encourage l'activité physique chez les jeunes;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde un montant de 60 \$ par enfant inscrit au Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau afin d'aider à défrayer la moitié des coûts du transport pour l'année 2015.

ADOPTÉE

2014-12-1001

APPEL REGROUPÉ RÉGIONAL POUR DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS, DE RÉNOVATIONS, D'AMÉLIORATIONS OU D'ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS EN BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO de l'Outaouais travaille à l'élaboration d'un projet d'appel regroupé régional *Aménagement BIBLIO* pour des projets de constructions, de rénovations, d'améliorations ou d'acquisitions d'équipements spécialisés en bibliothèque dans le but de déposer une seule demande de subvention régionale regroupée des projets des municipalités auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT que ce projet d'appel régional, géré par le Réseau BIBLIO de l'Outaouais, vise à réaliser de petits projets de rénovations, de constructions, d'améliorations ou d'acquisitions spécialisés de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait profiter d'une subvention pour rénover et améliorer sa bibliothèque équivalant à 50% (ou à 90% dans le cas d'une municipalité dont l'indice de richesse est de moins de 75) des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit attendre que le réseau biblio de l'Outaouais ait reçu une confirmation formelle du mcc concernant l'acceptation des projets déposés et les subventions allouées avant d'entreprendre les travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra signer une convention avec le Réseau BIBLIO de l'Outaouais lorsque les projets déposés seront annoncés par le MCC afin d'officialiser l'aide financière qui sera versée à la municipalité pour la réalisation de ces travaux en bibliothèque;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu;

QUE ce conseil mandate madame Vicky Martin, responsable de la bibliothèque de Blue Sea pour produire et déposer avant le 12 décembre 2014 auprès du Réseau BIBLIO de l'Outaouais tous les documents nécessaires pour participer au projet d'appel regroupé régional *Aménagement Biblio* dont le montant total du projet s'élève à 3 092 \$ excluant les taxes, pour sa bibliothèque.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (7)

Le maire a informé les citoyens que lors de la première édition de la Soirée reconnaissance mise sur pied par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le CLD de La Vallée-de-la-Gatineau, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Municipalité de Blue Sea s'est vu décerné le prix « **Municipalité Impliquée** ».

Ce prix est décerné à une municipalité qui s'est grandement impliquée aux niveaux de la culture, des sports et des loisirs. Le prix est une commandite de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau.



2014-12-1002

EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QU'il manque plusieurs informations afin d'être en mesure de prendre une décision concernant le poste d'animateur à la Maison des Jeunes;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil reporte ce point à une séance ultérieure du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS de 20h20 à 20h34

2014-12-1003

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1^{er} décembre 2014 soit close à 20h34.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sandra Bélisle, Directrice générale de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 18 décembre 2014.

Sandra Bélisle

Sandra Bélisle,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière